



EC 343 : Projet Personnel et Insertion professionnelle EC 441 : Préparation Oral 2 du CAPES

Séance n° 3

Programme de la séance

1. L'oral 2 du CAPES
Aspects institutionnels, les attentes du jury
2. Une étude de cas : ce qu'on attend de vous !
3. Atelier : deux exemples d'étude de cas
4. Mises en situation

Bilan séance 2

Les questions du jury ?

Questions possibles (tout confondu) :

- pourquoi vous engagez-vous dans l'enseignement ?
- pourquoi avez-vous choisi l'enseignement des mathématiques ?
- pourquoi une telle reconversion professionnelle, qui intervient à ce moment de votre carrière ?
- pourquoi avoir décidé de passer le concours externe au lieu de devenir contractuel ?
- qu'est-ce qui vous a fait privilégier le public / privé ?
- avez-vous déjà enseigné face à une classe d'élève ?
- comment fonctionne un EPLE et quels sont les membres de la communauté éducative qui le composent ?
- comment préparez-vous vos leçons ?
 - quelles sont vos sources ?
 - comment l'organisez-vous ?
 - comment adaptez-vous la forme et les supports selon les besoins ?
- comment organisez-vous votre séance pour vous assurer que chaque élève est en activité ?

Extrait du rapport du jury du CAPES Histoire-Géographie – Session 2022

La description de ces prestations, qui ont débouché sur l'obtention de notes satisfaisantes, n'a pas vocation à être modélisante. Elle vise à éclairer les futurs candidats sur la manière concrète dont se déroule l'épreuve.

Exemple 1

Dans sa fiche individuelle de renseignement, le candidat a mis en exergue son parcours d'étudiant en Master MEEF et la réalisation de stages d'observation et de pratique accompagnée. Lors de son exposé initial, le candidat ne s'attarde pas sur la chronologie de son parcours. Il choisit de présenter sa réflexion sur le métier d'enseignant en s'appuyant à la fois sur son expérience de stagiaire et son mémoire professionnel, fortement ancré dans les pratiques didactiques et pédagogiques. Il parvient, à partir de cette réflexion, à faire émerger et à partager une posture, des gestes professionnels et une motivation. Ce choix de présentation se démarque avec succès d'exposés linéaires dans lesquels les candidats ne parviennent pas à prendre de la distance avec ce qu'il se contentent souvent de présenter seulement comme une « vocation ». Lors de l'échange qui suit son propos, le candidat est capable de mobiliser dans ses réponses les compétences acquises, tout en identifiant les marges de progression. Sa réflexion se construit autour d'un dialogue cohérent entre les pratiques observées et des connaissances plus théoriques qu'il investit de manière pertinente.

Exemple 2

Dans sa fiche individuelle de renseignement et lors de son exposé initial, la candidate parvient à tirer profit de son parcours – non linéaire – pour en extraire les diverses compétences construites au fil de ses expériences en métiers de la mode et du vêtement, licence histoire de l'art et archéologie, puis en master recherche histoire. Elle explique comment elle envisage de les mobiliser dans le métier d'enseignant. Elle a pris la peine de conforter sa motivation par une courte immersion en établissement scolaire dans le cadre de sa préparation du concours. Elle mobilise également de façon pertinente au regard de l'épreuve les enseignements qu'elle a tirés de ses diverses expériences en milieu professionnel et associatif mentionnées sur sa fiche de présentation. Son propos est d'autant plus convaincant que son expression est déterminée, fluide, de bon niveau d'ensemble et que la candidate ne perd pas le contact visuel avec les membres du jury. Elle fait preuve de sincérité, de bon sens et parvient à réagir avec vivacité aux questions du jury. Il se noue avec lui un réel échange empreint de simplicité. Les deux mises en situation proposées sont les suivantes :

Exemple 3

Dans son exposé initial, la candidate est revenue sur les points saillants de son parcours depuis son baccalauréat littéraire mention Histoire des Arts jusqu'à son Master MEEF. Elle évoque son questionnement autour du métier, notamment le choix d'enseigner dans le premier ou dans le second degré. Les stages réalisés durant sa licence de géographie lui ont permis d'affiner sa réflexion et de s'orienter vers le second degré. Elle s'engage alors vers un Master MEEF parcours histoire-géographie et fait le choix, en deuxième année, d'être contractuelle alternante à raison de 6 heures en responsabilité par semaine. Lors de sa présentation, elle évoque son travail autour de son mémoire de master et mobilise son expérience professionnelle, abordant le champ pédagogique et la vie de l'établissement (différenciation, organisation de sortie scolaire, aide aux devoirs, accompagnement des élèves à besoins particuliers, participation à la concertation etc.).

Lors de l'échange qui suit cet exposé initial, la candidate démontre sa capacité à se projeter dans le métier, abordant notamment des éléments concrets comme la réunion de rentrée et le projet d'établissement. Par ailleurs, les compétences et capacités sont présentées et mises en perspective dans le cadre des cycles d'apprentissage, différenciant les pratiques et les attendus en collège et lycée. Le propos était illustré de

dynamique et souriante.

1. L'oral 2 du CAPES

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de **deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire**, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- **s'approprier les valeurs de la République**, dont la laïcité, et les **exigences du service public** (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- **faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.**

L'épreuve est notée sur 20 avec une note éliminatoire à 0.

Il n'y a pas de temps de préparation.

Des feuilles blanches sont mises à la disposition du candidat.

1. L'oral 2 du CAPES



en lien avec l'enseignement
(dans la classe)

• 10 minutes



en lien avec la vie scolaire
(dans l'EPL, en tant que
membre de la communauté
éducative)

• 10 minutes



Déontologie professionnelle

- * S'approprier les Valeurs de la République
- * S'approprier les exigences du service public
- * Faire connaître et faire partager ces Valeurs

1. L'oral 2 du CAPES

Cela suppose de connaître des ressources et des textes :

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Education](#).
- Le vade-mecum "la laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- Le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- Le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>
- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>

1. L'oral 2 du CAPES

Il s'agit de **faire appel à son expérience** (directe ou indirecte), mais aussi à sa **capacité de jugement**.

Objectif :

Mobiliser la réflexion et les connaissances du candidat pour **formuler une proposition d'action** de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

1. L'oral 2 du CAPES

« Vous êtes professeur de ... dans tel établissement ou école... »

Deux questions principales posées par le jury :

1. Quels sont les **valeurs et principes de la République** et, le cas échéant, les **principes juridiques** régissant l'organisation et le fonctionnement des EPLE qui sont en jeu dans cette situation ?
2. Comment **analysez-vous** cette situation et quelles **pistes de solutions** envisagez-vous ?

1. L'oral 2 du CAPES

Les deux sujets sont en lien avec :

- **les droits et obligations des fonctionnaires**, dont la **neutralité**
- **les exigences du service public de l'éducation**, notamment la nécessité de « faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité, la dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité et de favoriser la coopération entre les élèves »
- **les valeurs de la République** : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, le respect de toutes les croyances.

1. L'oral 2 du CAPES

Exemple 1 : situation d'enseignement

Un élève, absent le jour de l'épreuve commune, est évalué à son retour sur un sujet de remplacement. Il conteste la note obtenue considérant que cette évaluation est plus difficile que celle de ses camarades.

Exemple 2 : situation de la vie scolaire

Dans les couloirs, des élèves jetant des papiers sont interpellés par d'autres élèves. Ils répondent que « des gens sont payés pour nettoyer ».

1. L'oral 2 du CAPES

Les sujets du rapport du jury 2023

Sujet 1 :

Dans une séquence d'enseignement est évoquée la forme de la Terre et le fait que certaines personnes sur les réseaux sociaux affirment qu'elle est plate. Un élève dit que c'est leur opinion et qu'il faut la respecter.

Sujet 2 :

L'équipe de mathématiques propose un calendrier de l'Avent avec une énigme du jour. Lors d'un conseil d'administration, les élèves reprochent le prosélytisme religieux de cette initiative.

1. L'oral 2 du CAPES

Les sujets du rapport du jury 2023

Sujet 3 :

Des élèves se plaignent auprès de vous, car le professeur de mathématiques de l'année précédente n'a pas traité une partie du programme.

Sujet 4 :

Vous constatez que plusieurs copies d'un devoir à la maison sont identiques. Ces élèves viennent vous trouver en fin de cours et vous expliquent qu'ils ont travaillé ensemble, ce que les surveillants confirment.

1. L'oral 2 du CAPES

Les sujets du rapport du jury 2023

Sujet 5 :

Dans votre classe, vous remarquez en début d'année que des élèves n'ont pas le matériel attendu : cahier, calculatrice, matériel de géométrie, etc.

Sujet 6 :

Une élève souhaite changer ses choix d'enseignement de spécialité de première car ses parents pensent que les mathématiques seront trop difficiles pour elle.

1. L'oral 2 du CAPES

Les sujets du rapport du jury 2023

Sujet 7 :

Une élève en situation de handicap bénéficie d'une augmentation du temps prévu lors des évaluations. Des élèves trouvent qu'il est avantageux, car il a plus de temps pour relire son travail et obtenir de meilleures notes.

Sujet 8 :

Lors d'une réunion avec des parents, vous leur présentez les notions sur lesquelles leur enfant a un niveau de maîtrise fragile. Les parents vous demandent si vous pouvez leur donner des cours particuliers.

1. L'oral 2 du CAPES

Les sujets du rapport du jury 2023

Sujet 9 :

Un élève vient vous voir en vous disant, qu'à la suite de son passage au tableau, des camarades ont posté sur les réseaux sociaux des commentaires sur son poids.

1. L'oral 2 du CAPES

[Rapport du jury – CAPES Session 2022](#)

Sur la présentation des candidats

C'est une conversation avec le jury.

Se donner le temps de la réflexion, de comprendre les enjeux.



Prendre son temps

1. L'oral 2 du CAPES

[Rapport du jury – CAPES Session 2022](#)

Gestion des émotions : se détacher de la situation pour pouvoir l'analyser.

[Rapport du jury – CAPES Session 2024](#)

Si l'émotion est importante pour identifier et exprimer ce que l'on ressent ou pour comprendre ce que ressentent les autres, il convient de s'en dégager pour mieux qualifier la situation et analyser ses conséquences et les déstabilisations induites.



Sortir de l'affect des situations scolaires

1. L'oral 2 du CAPES

[Rapport du jury – CAPES Session 2022](#)

Il est attendu du candidat qu'il se rapporte à des références personnelles, mais aussi aux compétences professionnelles, aux politiques d'un établissement, à ses outils et ses instances, à des politiques éducatives, à des textes législatifs, ainsi qu'aux principes et valeurs de la République.



Partir de son expérience personnelle
(incarner la situation)



S'appuyer sur des ressources institutionnelles

1. L'oral 2 du CAPES

Sur la présentation des candidats

[Rapport du jury – CAPES Session 2022](#)

Faire preuve de bon sens.

Il n'y a pas de réponse unique à une situation donnée.

Qualités orales des candidats appréciées du jury

Le format court des questions permet une variété des sujets et de valorisation des compétences des candidats

[Rapport du jury – CAPES Session 2023](#)

Une bonne connaissance du système éducatif et du rôle des acteurs est indispensable pour cette épreuve.

1. L'oral 2 du CAPES

Sur la présentation des candidats

[Rapport du jury – CAPES Session 2024](#)

Le format de la discussion a permis de mettre en valeur les candidats faisant preuve de bon sens, même s'ils n'utilisent pas toujours un vocabulaire académique.

2. Une étude de cas : ce qu'on attend de vous !

1. Analyser le sujet

Une question est posée par le jury :

« Vous êtes professeur de ... dans tel établissement... »

Repérer les **mots clés** de la question posée

Bien **s'imprégner de la question** pour éviter un hors sujet

Réfléchir à un **exemple concret vécu lors d'un stage**

Rattacher le sujet à un **contexte plus restreint** (si besoin)

2. Une étude de cas : ce qu'on attend de vous !

2. Organiser son exposé

- Compréhension
 - **Reformuler la question** pour se fixer les idées et prévoir ses réponses
 - Comprendre le **contexte**
 - **Prendre le temps** de la réflexion, ne pas se précipiter...
- Envisager des actions à **plusieurs niveaux** :
 - **A court terme** (traitement immédiat)
 - **A moyen terme** (traitement en différé)
 - **A long terme** (traitement pour remédier à la situation)
- Donner le **cadre institutionnel**
- Donner les **compétences professionnelles** mises en jeu

2. Une étude de cas : ce qu'on attend de vous !

3. Faire un plan

Une **introduction** reprenant la situation, le contexte décrit dans la question

Un **développement** cohérent et structuré

Une **conclusion** qui résume et rappelle les réponses partielles pour aboutir à une réponse claire

Un conseil : faire référence aux valeurs de la République dans la conclusion

Éventuellement **d'autres pistes** qui n'ont pu être développées

27

2. Une étude de cas : ce qu'on attend de vous !

4. Des aspects pratiques

- **Regarder chaque membre du jury** : il transposera votre attitude à une situation de classe.
- S'exprimer en **langage soutenu**, sans parler vite, de façon claire.
- Tenir le **temps**
- Si possible, achever par une phrase « conclusion » qui indique clairement que vous avez terminé.
- Mettre à profit :
- Vos **expériences lors de vos stages** depuis la L2 : exemples observés, vécus
- Les **contenus et les échanges** vécus pendant les UE, vos **lectures**

Des points de vigilance :

- **Bannir toute position personnelle** non conforme aux principes républicains ! **NEUTRALITE**
- Ne pas faire référence aux opinions courantes, aux clichés, sauf à les étiqueter comme tel.

28

3. Atelier : deux exemples d'études de cas

Etude de cas 1 : Situation « enseignement ».

Vous êtes professeur de mathématiques en collège. En 4ème, vous avez prévu une séance en binômes que vous avez vous-même constitués. Lorsque vous annoncez leur composition, un élève exprime son mécontentement : « oh non, pas elle, elle est trop grosse », ce qui fait rire toute la classe.

Vous analyserez la situation.

Vous indiquerez les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant le service public d'éducation ou l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires, qui sont en jeu.

Vous proposerez des pistes de solutions.

(CAPES Histoire-Géo EMC 2022, adapté)

3. Atelier : deux exemples d'études de cas

- En individuel
- 10 min
- quatre groupes
- 30 minutes



- Mise en situation :
Présentation par un « candidat » tiré au sort dans chaque groupe et 3 personnes dans le jury.



Proposer une réponse possible :

- en tenant compte de la temporalité : à court terme, à moyen terme, à long terme
- en vous appuyant sur les ressources institutionnelles, les textes juridiques, les compétences des personnels de l'éducation...

3. Atelier : deux exemples d'études de cas

La mise en situation d'enseignement était formulée ainsi : « Vous êtes professeur d'Histoire-Géographie en collège. En 4ème, vous avez prévu une séance en binômes que vous avez-vous-même constitués. Lorsque vous annoncez leur composition, un élève exprime son mécontentement : « oh non, pas elle, elle est trop grosse », ce qui fait rire toute la classe. »

1. Comment analysez-vous cette situation ? Quels valeurs et principes de la République sont en jeu ?
2. Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Pour s'approprier la situation, le candidat reprend la « trame narrative » pour analyser chaque élément. Il commence ainsi à répondre à la première partie de la question « comment analysez-vous la situation ? » Le candidat identifie rapidement la problématique de la grossophobie et également les différents acteurs (victime, auteur et groupe classe témoin). Cette identification lui permet une première évaluation de la gravité de la situation proposée. Il analyse ensuite pour chaque acteur la portée de la situation. Il identifie les valeurs et principes en jeu, à savoir l'égalité et la lutte contre les discriminations. Il développe avec pertinence différentes pistes d'action : il décrit l'action de l'enseignant qui, après une première réponse individuelle, mobilise d'autres acteurs de l'établissement, mettant ainsi en avant la dimension collective du métier. La réponse très structurée s'appuie sur une connaissance précise de la vie d'un établissement, et notamment de ses instances (CVC, CESCCE). Les pistes proposées par le candidat s'inscrivent dans différentes temporalités (court, moyen et long terme) et à différentes échelles (de la salle de classe à l'académie, voire à l'échelle nationale avec l'évocation du programme PHARE). Le candidat n'oublie pas pour autant les enjeux pédagogiques de la situation : il questionne les enjeux du travail de groupe et le relie à la valeur républicaine de fraternité. Ce dernier élément lui permet d'approfondir encore sa réflexion sur la situation.

Dans les échanges avec le jury, le candidat est en capacité de mobiliser son parcours et ses compétences pour l'élaboration des pistes proposées. Sa réactivité et sa réflexivité lui permettent d'explorer de nouvelles pistes, par exemple la lutte contre le harcèlement scolaire.

Extrait du rapport du jury du CAPES Histoire-Géo (2022)

31

3. Atelier : deux exemples d'études de cas

Etude de cas 2 : Situation issue de « la vie scolaire ».

Vous êtes professeur de mathématiques en lycée. En classe de seconde, avec un collègue de lettres, vous organisez une sortie scolaire pour visiter un lieu de culte. Des parents de plusieurs élèves, au nom du principe de la laïcité, refusent que leurs enfants participent.

Vous analyserez la situation.

Vous indiquerez les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant le service public d'éducation ou l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires, qui sont en jeu.

Vous proposerez des pistes de solutions.

(CAPES Histoire-Géo EMC 2022, adapté)

3. Atelier : deux exemples d'études de cas

- En individuel
- 10 min
- quatre groupes
- 30 minutes



- Mise en situation :
Présentation par un « candidat »
tiré au sort dans chaque groupe
et 3 personnes dans le jury.



Proposer une réponse possible :

- en tenant compte de la temporalité : à court terme, à moyen terme, à long terme
- en vous appuyant sur les ressources institutionnelles, les textes juridiques, les compétences des personnels de l'éducation...

3. Atelier : deux exemples d'études de cas

Malgré des lacunes ponctuelles dont elle reconnaît d'elle-même le caractère regrettable, la candidate identifie clairement les principes et valeurs en jeu dans la situation proposée et fait preuve de nuance dans l'appréciation des pistes d'action à apporter. La réflexion menée sur la question des sources, induite par le sujet, est conduite de façon pertinente et amène la candidate à insister sur la diversité du corpus à proposer aux élèves, ce qui lui permet de leur faire comprendre comment se construit l'histoire. Tout en interrogeant la nécessaire neutralité du professeur et grâce à une bonne connaissance du cadre réglementaire et notionnel, la candidate parvient ainsi à établir une posture professorale claire face à des prises de position potentiellement négationnistes dans le premier cas. Elle s'appuie ensuite sur une exacte définition de la laïcité pour établir une réaction appropriée face à des oppositions de parents, tout en parvenant à établir des ponts avec les parcours des élèves et à se situer dans une approche systémique de l'environnement scolaire. Tout au long de l'épreuve, la candidate a fait montre d'une réflexion approfondie et posée qui nourrit un dialogue serein avec le jury.

3. Atelier : deux exemples d'études de cas

Fiche 9. Refus de l'élève de participer à une activité scolaire

SITUATION

Un élève refuse de participer à une activité scolaire (un cours, une sortie scolaire obligatoire, la visite d'un site religieux ou historique, une pratique musicale ou d'arts plastiques, etc.) au motif qu'elle serait contraire à ses convictions religieuses.

CADRE JURIDIQUE

- Articles L. 511-1 et R. 511-11 du Code de l'éducation
 - Article L. 131-8 du Code de l'éducation
 - Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale
 - Circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics
 - Circulaire du 9 novembre 2022 : Plan laïcité dans les écoles et les établissements scolaires
 - Circulaire du 18 mai 2004 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

Les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité posée par l'article L. 5113 du Code de l'éducation, qui impose que soit suivie l'intégralité des enseignements obligatoires et facultatifs auxquels les élèves sont inscrits (article R. 511-11 du Code de l'éducation).

→ RÉAGIR ET TRAITER LA SITUATION

- En cas de réticence ou de refus manifeste de la part de l'élève et/ou de ses parents ou responsables légaux, prendre contact avec ces derniers pour engager le dialogue.
- Si un problème survient lors de la visite, les conseils proposés dans la fiche 8 « Contestation des contenus d'enseignement » s'appliquent.
- Si les contestations ou les refus se répètent, pour un ou plusieurs élèves, l'équipe académique Valeurs de la République constitue une ressource pour analyser la situation de l'école ou de l'établissement. Un plan d'action élaboré avec les enseignants de l'école ou l'équipe de direction prévoit différentes modalités d'intervention auprès des élèves, des personnels, des parents, selon les besoins. L'action d'accompagnement de l'équipe Valeurs de la République consiste à proposer des formations pluridisciplinaires ou pluricatégorielles, afin de favoriser le décloisonnement des acteurs, professeurs, CPE, assistants d'éducation. Dans cette approche transversale, l'équipe académique peut envisager les aspects pédagogiques et éducatifs à mettre en place dans le contexte particulier de l'établissement ou de l'école (voir la circulaire du 9 novembre 2022, annexe 3).